



Preavis bail 3 ans reconduit

Par **Nounette02**, le **05/12/2016** à **21:54**

Bonsoir mon bail se termine le 1er fevrier 2017. Mais on a demandé a notre propriétaire de rester encore dans les lieux car on va signer compromis pour lachat dune maison mais ca risque de dépasser le 1er fevrier pour faire tous les papiers. aparemment il faut reconduire le bail pour 3 ans. Je voulais savoir de combien est le preavis apres pour pouvoir se liberer du 2eme bail de trois ans ? Merci a vous

Par **MANCION Paul**, le **06/12/2016** à **10:51**

Bonjour,

Peu importe la reconduction du bail en tant que locataire.

Si vous logez dans un logement vide (ce qui semble être le cas selon la durée de votre bail), selon l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989, le délai de préavis est de trois mois sauf si vous avez le droit à un préavis réduit à un mois pour un motif légalement prévu (zone tendue/premier emploi/mutation/perde d'emploi/état de santé/bénéficiaire RSA ou AAH/attribution de logement social).

Par **Nounette02**, le **06/12/2016** à **18:07**

Merci beaucoup pour votre aide